

Gironde: Un arrêté interdit toutes les manifestations publiques

ETAT D'URGENCE Cette mesure court jusqu'au 30 novembre mais ne concerne pas les rencontres sportives...



Hommage aux victimes des attentats de Paris, à Bordeaux le 16 novembre 2015 - M.Bosredon/20Minutes

Le préfet de la Gironde, Pierre Dartout, vient de faire savoir ce mercredi soir qu'il avait pris un arrêté qui interdit la tenue de toute manifestation sur la voie publique, à l'exception des manifestations d'hommage aux victimes, du samedi 28 novembre 2015 à minuit jusqu'au lundi 30 novembre 2015 à minuit en Gironde.

« L'état d'urgence décrété le 14 novembre dernier sur tout le territoire national ainsi que l'ouverture le 30 novembre 2015 à Paris de la conférence internationale sur les changements climatiques, nécessitent une très forte mobilisation des effectifs de police et de gendarmerie nationale sur d'autres missions que la sécurisation des manifestations sur la voie publique » explique le préfet. « Cette mesure vise donc à empêcher tout rassemblement ou défilé sur la voie publique à caractère revendicatif, impliquant la mise en place d'un dispositif de police ou gendarmerie. »

Le non-respect est passible de six mois de prison

La Marche pour le climat prévue dimanche à Bordeaux est donc annulée. En revanche, cette mesure ne vise pas, par exemple, les marchés de Noël ou les rencontres sportives (football ou rugby) qui se tiendront dans des stades ce week-end. Le marché de Noël de Bordeaux doit donc ouvrir comme convenu vendredi 27 novembre.

Le non respect de cette interdiction est passible de six mois d'emprisonnement et de d'une amende de 7.500 euros, conformément aux dispositions de la loi du 3 avril 1955 relatif à l'état d'urgence.